



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NO 2026-213 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

**QUE** lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 10 février 2026, la municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2026-213 intitulé *Règlement n° 2026-213 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* ;

**QUE** ce règlement a pour objet d'assujettir les bâtiments patrimoniaux, les bâtiments résidentiels, ainsi que l'ensemble des bâtiments situés à l'intérieur du périmètre urbain à des normes visant à prévenir leur vétusté et leur délabrement ;

**QUE** ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 10 février 2026 ;

**QU'UN** certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 11 mars 2026 ;

**QUE** le Règlement no 2026-213 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments est entré en vigueur en date du 11 mars 2026, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook ;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté à la page *Règlements d'urbanisme* du site internet de la Municipalité, ou une copie de celui-ci peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

---

André Martel  
Greffier-trésorier  
Directeur général